

RENAULT TWINGO II

AP-292-CQ

Rapport daté du 28/01/2026
 Première mise en circulation le 03/2010

VIN: VF10N0A054293****

Carburant: Essence

Cylindrée: 1149

Couleur: GRIS CLAIR

Places: 4

Passage: Réalisé

Propriétaires en France

Utilisations

Dates	Type	Type d'aggl.	Type géo.	Durée
2010 à 2010	Loueur courte durée	Urbain	Plaine	6 mois
2010 à 2010	Pro de l'auto	Urbain	Plaine	1 mois
2010 à 2011	Pro de l'auto	Urbain	Plaine	4 mois
2011 à 2025	Particulier	Grande Zone Urbaine	Plaine	14 ans et 11 mois

Comparatif à la moyenne des RENAULT TWINGO II Essence

Nombre de propriétaires en France

Ce véhicule a eu 2 propriétaires et en moyenne, les RENAULT TWINGO II ont 2.3 propriétaires.

Âge du véhicule

Ce véhicule a 15 ans et 8 mois depuis sa première mise en circulation et en moyenne, les RENAULT TWINGO II ont 15 ans et 8 mois

Durée de possession par propriétaire en France

Ce véhicule a une durée moyenne de possession de 7 ans et 10 mois lorsque les autres véhicules ont 6 ans et 10 mois

Environnement



Ce véhicule rentre dans la classe du « CRIT'Air 2 »

Le CRIT'AIR 2 regroupe les véhicules à essence et assimilés (Euro 4) mis en circulation entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus, et les diesel (Euro 5 et 6) immatriculés à partir du 1er janvier 2011.

Ce véhicule peut rouler partout en France sans restriction.

Synthèse Autorigin



Ce véhicule est toujours resté moins d'un an en stock garage



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme un véhicule hors d'usage



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme taxi.



Ce véhicule a été enregistré comme véhicule de location courte durée



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme véhicule auto-école



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme véhicule de démonstration



Nous ne recensons pas ce véhicule comme ayant été importé.



Ce véhicule n'a jamais été enregistré comme appartenant à une société

Analyse

- Nous n'avons pas relevé de point d'attention sur un accident passé concernant ce véhicule
- Cette RENAULT TWINGO II a eu 2 propriétaires, soit moins que la moyenne.
- Ce véhicule est plus ancien que les autres véhicules comparables (de même marque, du même modèle et de la même énergie).
- Les particuliers gardent en moyenne leur véhicule 6 ans et 10 mois . [Un ancien propriétaire a gardé ce véhicule moins d'un an, renseignez-vous sur cette détention.](#)

Contrôle technique

Ajouter des données de contrôle technique sur mon rapport.

Générer les données de Contrôle Technique

Garanties

Garantie	Durée	Statut
Véhicule	2 ou 3 ans	Garantie expirée stop
Anticorrosion	12 ans	Garantie expirée stop
Peinture	3 ans	Garantie expirée stop
Moteur / Boite / Pont	2 ou 3 ans	Garantie expirée stop
Assistance	2 ou 3 ans	Garantie expirée stop

Recherche de véhicule volé

Pays	Source	Situation	Statut
pays Italie	Police	Véhicule non déclaré volé	check
pays Slovaquie	Police	Véhicule non déclaré volé	check
pays Roumanie	Police	Véhicule non déclaré volé	check
pays République Tchèque	Police	Véhicule non déclaré volé	check
pays Lituanie	Police	Véhicule non déclaré volé	check
pays Hongrie	Police	Véhicule non déclaré volé	check
pays Autre	Privé	Véhicule non déclaré volé	check

Conseils

Véhicule volé ou gagé

Vérifiez que le véhicule n'a pas été volé, ou gagé, en demandant ou en remplissant le formulaire de demande de certificat de situation administrative.

Générer le certificat de non-gage

Carte grise

Vérifiez que la personne titulaire de la carte grise correspond bien à celle qui propose le véhicule à la vente (C.1).

Vérifiez les dates

Vérifiez les informations avec les données que nous vous fournissons :

- ✓ La date de première mise en circulation (B)
- ✓ La date d'établissement du véhicule au nom du propriétaire actuel (I)
- ✓ Date et numéro du certificat précédent

Vérifiez que les dates sont toutes différentes et rapprochées. N'hésitez pas à demander des explications complémentaires car lorsqu'il y a trafic de véhicules volés ou remise en circulation d'épaves, il est toujours fréquent d'assister à des changements de propriétaires successifs et rapides pour brouiller les pistes. Demandez un certificat de situation du véhicule qui va indiquer l'absence d'opposition, l'existence d'un gage. Attention, ce document est facile à contrefaire.

Vérifiez le numéro de série du véhicule (E)

Vérifiez que le numéro inscrit sur Autorigin, la carte grise et sur la voiture correspond bien pour tous les véhicules après 1982. Ce numéro se situe sur 2 à 3 points du véhicule :

- Sur le **châssis frappé** à l'aide de poinçons ou gravé sur une pièce essentielle du véhicule
- Sur la **plaque constructeur** (qui se situe souvent dans le compartiment moteur, sur le pied de porte avant droit ou dans le coffre)
- Derrière le **pare-brise** (optionnel)

